

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Normétal, tenue au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville, le 30 avril 2024 à 18 h 30

Sont présents : MM Ghislain Desbiens, maire
Gérald Lamoureux, conseiller # 3
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Mmes Monique Bouchard, conseillère # 4
Lise Bégin, conseillère # 6

Sont absents : MM Nestor Dubé, conseiller # 1
Patrice Morin, conseiller # 2

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 18 h 30.

2024.04.97

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée unanimement

3. Administration

2024.04.98

3.1 Dépôt du projet : « Aménager un espace extérieur de rencontre pour les adolescents » dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, Volet 2 : Soutien à la réalisation des mesures ou des projets prévus aux plans d'action issus des PFM

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 1.1.6 de la Politique familiale et des aînés 2023-2028 est d'aménager un espace extérieur de rencontre pour les adolescents du village;

CONSIDÉRANT QUE les résultats attendus par cet objectif est d'avoir un espace dédié aux adolescents;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi du plan d'action recommande dans leur rapport daté du 15 avril 2024 de prioriser l'aménagement d'un espace extérieur pour les adolescents à même le terrain multisports;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu :

DE DÉPOSER le projet : « *Aménager un espace extérieur de rencontre pour les adolescents* » dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, Volet 2 : Soutien à la réalisation des mesures ou des projets prévus aux plans d'action issus des PFM avant le 3 mai 2024.

QUE le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée unanimement

2024.04.99

4. Projets de réfection dans le cadre du programme d'aide financière des bâtiments municipaux - PRABAM

CONSIDÉRANT QU'il reste une somme dans le programme d'aide financière des bâtiments municipaux – PRABAM, soit 8 140,67 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux qui respectent les modalités du programme;

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu de faire des travaux de réfection à la Salle des loisirs au niveau des salles d'eau

CONSTRUIRE deux murs à droite du « stage » incluant une porte;

CONSTRUIRE deux murs à gauche en haut de l'escalier incluant une porte pour un dépôt de 8 x 12 pieds environ;

DÉFAIRE la partie du dépôt et de l'entrée au rez-de-chaussée.

Adoptée unanimement

2024.04.100

4. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de clore la séance, il est 19 heures.

Adoptée unanimement

Ghislain Desbiens, maire

Lyne Blanchet, greffière-trésorière